

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

754 098 762 RCS Bourg-en-Bresse.

ESPACE CLOISONS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 3, Rue des Monts d'Or, Zac des Follieuses, 01700 Miribel.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : ESPACE CLOISONS SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZAC DES FOLLIUSES - 3 RUE DES MONTS D'OR - 01700 MIRIBEL 754 098 762 RCS
BOURG-EN-BRESSE SIRET 754 098 762 00026 OFFICE CONCEPT SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU
CAPITAL DE 7 460 EUROS SIEGE SOCIAL : ZAC DES FOLLIUSES - 3 RUE DES MONTS D'OR - 01700
MIRIBEL 492 453 196 RCS BOURG-EN-BRESSE SIRET 492 453 196 00031 AVIS DE PROJET DE FUSION 1 -
Fusion par voie d'absorption par la Société OFFICE CONCEPT de la Société ESPACE CLOISONS. 2 - Evaluation
de l'actif et du passif de la Société ESPACE CLOISONS dont la transmission à la Société OFFICE CONCEPT est
prévue : - actif : 1 785 078,76 € - passif : 1 210 888,01 € - actif net apporté : 574 190,75 € 3 - La Société LA
SEREINE (790 066 096 RCS BOURG-EN-BRESSE) détenant la totalité des 746 actions de la Société OFFICE
CONCEPT et la totalité des 10 000 actions de la Société ESPACE CLOISONS, il ne sera procédé à aucune
augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Aucune prime de fusion n'est prévue. 4 - Le
traité de fusion a été établi le 16 avril 2021 et a été déposé le 20 avril 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de
BOURG-EN-BRESSE au nom de la Société OFFICE CONCEPT et au nom de la Société ESPACE CLOISONS. 5 -
Conformément aux articles L. 236-23 et L. 236-11 du Code de Commerce, les Associés de la Société OFFICE
CONCEPT pourront demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer une Assemblée
Générale Extraordinaire des Associés pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion. Cette demande doit
être formée dans un délai de VINGT (20) jours à compter soit de la dernière insertion d'un avis sur le projet de
fusion au BODACC ou, le cas échéant, au BALO, soit de la publication du projet de fusion sur le site internet de la
société (article R 236-5-2 du Code de commerce). Concernant la présente fusion, le délai de VINGT (20) jours
commencera à compter de la dernière insertion d'un avis sur le projet de fusion au BODACC. A défaut de demande
dans ce délai, les Associés seront réputés avoir renoncé à cette possibilité. Société ESPACE CLOISONS Société
OFFICE CONCEPT Le Président Le Président.